

**Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Administration Economique et Sociale ; Economie et Gestion ; Gestion** est composée comme suit :

Président :

- **Bruno DECREUSE**, Doyen FEG

Membres :

- **Franck BRULHART**, Vice-doyen
- **Frédéric RYCHEN**, Vice-doyen à la pédagogie
- **Lobna LANNABI**, Responsable du département Licence
- **Martine ROBERT**, Responsable du parcours Entreprise et administration des PME-PMO (EAPP) de la licence Administration Economique et Sociale
- **Xavier JOUTARD**, Co-Responsable de la mention Economie et Gestion
- **Amandine MAUS**, Co-Responsable de la mention Economie et Gestion

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université